

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Présentation du plan de formation triennal 2021-2023

Rapporteur : Philippe Laurent

Tous les trois ans, la ville de Sceaux élabore un plan de formation, reflet des orientations stratégiques de la Ville, de l'évolution des services, des besoins en compétences nécessaires au bon fonctionnement des services et des projets professionnels des agents.

L'obligation d'élaborer un plan de formation a été renforcée par la loi « Egalité Citoyenneté » du 27 janvier 2017 modifiant la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale.

Le plan de formation doit désormais être présenté au conseil municipal après avoir été soumis à l'avis du comité technique, instance locale de dialogue social. Il permet de présenter les grands axes de la politique de formation des agents de la collectivité.

Le plan de formation, ci-joint, porte sur la période de juin 2021 à fin 2023. Il a été présenté au comité technique le 14 juin 2021 et a reçu un avis favorable unanime.

Ainsi que l'indique le bilan social 2019 présenté au conseil municipal lors de sa séance du 17 décembre 2020, la place de la formation dans l'administration municipale de Sceaux est très importante. En effet, 76 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour, soit 1 688 jours de formation. Le nombre moyen de jours de formation par agent permanent a été de 4,1 en 2019, ce qui est bien au-delà de la moyenne sur la Petite Couronne qui se situe à 2,1 jours par agent, toutes collectivités confondues.

Le budget dévolu à la formation en 2019 s'élevait à 58 654 €, Ville et CCAS confondus, auxquels il faut ajouter 96 845 € de cotisations versées au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du plan de formation.